

# RACE JET 4G



## Comment bénéficier de cette offre ?

1. Valable pour tout achat d'un mobile Infinix Race Jet 4G entre le 01/10/14 et le 31/12/14 inclus.

2. Imprimez et remplissez le bulletin ci-dessous ou indiquez vos coordonnées sur papier libre

3. Joignez impérativement au bulletin ou au papier libre :

- La photocopie de la facture entière prouvant votre achat d'un Infinix Race Jet 4G ainsi que le libellé du téléphone acheté, avec son prix et date d'achat.

- L'original de la vignette IMEI découpée sur l'emballage du téléphone (aucune copie ne sera acceptée)

- L'original du code-barres du produit acheté (photocopie non acceptée)

- Un IBAN + BIC présent sur votre RIB. Ils sont obligatoires pour obtenir votre remboursement. L'IBAN commence par FR et est suivi de 25 caractères. Le code BIC est composé de 8 à 11 caractères et permet d'identifier l'établissement bancaire.

4. Envoyez l'ensemble des éléments de votre dossier dans une enveloppe suffisamment affranchie au plus tard 7 jours après la date d'achat (cachet de La Poste faisant foi) à l'adresse suivante :

# 40€

remboursés pour l'achat d'un  
Race Jet 4G

Merci de remplir lisiblement et en  
majuscules les informations ci-dessous :

Mlle  Mme  M

Nom : .....

Prénom : .....

Adresse : .....

Code postal :

Ville : .....

Email : .....

OPERATION INFINIX RACE JET 4G  
FACILITY N° 140949  
13844 VITROLLES CEDEX

\*Offre promotionnelle réservée aux particuliers et valable en France Métropolitaine (Corse incluse) du 01/10/14 au 31/12/14, permettant d'obtenir un remboursement différé de 40€ TTC pour l'achat d'un Infinix Race Jet 4G d'une valeur minimum de 40€ TTC. La demande de remboursement est à effectuer au plus tard 7 jours après la date d'achat (cachet de La Poste faisant foi). Seules les demandes comportant l'ensemble des pièces et informations demandées seront prises en compte.

Cette offre est réservée aux personnes physiques majeure, limitée à un remboursement par foyer (même nom, même adresse) ou par IBAN + BIC.

Vous recevrez votre remboursement sous 6 à 8 semaines environ à compter de la réception de votre dossier conforme. Aucun remboursement ne sera effectué sans RIB.

Frais d'envoi de la demande non remboursés. Toute demande illisible, raturée ou incomplète sera considérée comme nulle. Tout dossier frauduleux ou ne respectant pas les conditions de l'offre sera considéré comme non conforme et sera définitivement rejeté. Les réclamations envoyées après le 15/01/2015 ne seront plus traitées.

Conformément à la loi informatique et libertés du 06/01/1978, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et de radiation des données vous concernant sur demande écrite à : EXTENSO TELECOM - service communication - opération n° 140949 - 1 chemin du Plateau - 69571 - DARDILLY Cedex

(1) Le DAS (débit d'absorption spécifique des téléphones mobiles) quantifie le niveau d'exposition maximal de l'utilisateur aux ondes électromagnétiques, pour une utilisation à l'oreille. La réglementation française impose que le DAS ne dépasse pas 2 W/kg. Visuel non contractuel.

EXTENSO TELECOM, société anonyme au capital de 18 485 205€ - RCS Lyon 344 024 732 - 1 chemin du plateau - 69670 DARDILLY

SUIVEZ-  
NOUS ! | FACEBOOK.COM/INFINIXFRANCE  
INFINIXMOBILITY.COM/FR

Infinix